

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2014

COMPOSITION

PRESENTS : Mmes BENOIT Béatrice et VUILLEMIN Evelyne, MM DEBOIS Rémi, BAUD Jean-Michel, DEFTRASNE Luc, DEFTRASNE Sylvain, VOIRAND-VUILLEMIN Dominique, VALION Gérard, NICOD Jean-Luc et Cyril VALION

ABSENT EXCUSE : M Jean-Pierre NICOD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Béatrice BENOIT, fonction qu'elle a acceptée

1° : Approbation du compte rendu du 20/09/2014 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2° : CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET MARCHE DE REFECTION:

Le classement des voies rurales est en cours

Des travaux sont envisagés sur certaines voies rurales assez dégradées. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général pour le 30 octobre. Selon la réponse, une consultation d'entreprises pourrait être lancée pour des travaux à réaliser au printemps 2015.

3° : SITE INTERNET : CREATION:

Un site internet de la commune sera créé avec la collaboration avec la CFD pour un coût de 1 200 € et un hébergement de 15 €/ mois. Une personne référente du conseil municipal sera en charge de le faire vivre et de l'actualiser.

4° : PERGOLA PLACE DES VAIRONS:

Pour l'esthétique de la place des Vairons, la « cage à oiseaux » en grillage sera retiré, un professionnel sera consulté pour sécurisation de l'ouvrage.

5° : AMF : MOTION DOTATION D'ETAT :

Suite à la proposition de l'Association des Maires de France, une motion contre les baisses de dotation d'état sera soutenue par la commune de Bouverans.

6° : REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES :

Le règlement a subi quelques modifications, il sera mis en vigueur au 1^{er} novembre.

7 : DEVIS ELAGAGE :

Le devis de M. GUILLOIT Damien pour élagage des arbres afin d'assurer la mise en sécurité des voies communales et du parc a été retenu parmi les 4 reçus pour un montant de 5458.33 € HT. Ces travaux seront exécutés pour mars 2015.

8° : LOTISSEMENT M. VUILLAUME :

Pour un accès correct à la voirie de ce lotissement, un arbre sera arraché. En compensation, un autre arbre sera planté par les soins de M. VUILLAUME.

9° : OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS :

En cette fin d'année, des ajustements des crédits votés au budget primitif sont nécessaires pour permettre d'assurer la fin de l'exercice comptable. Le conseil municipal accepte ces opérations comptables.

10° : INDEMNITE DU PERCEPTEUR :

Lecture est faite du courrier de M. GRASSER, trésorier de Pontarlier, sollicitant l'octroi d'une indemnité de conseil qui est calculée selon un pourcentage dégressif sur la base de la moyenne des comptes administratifs des 3 dernières années. Le conseil municipal décide d'octroyer cette indemnité à M. GRASSER

11° : PASSERELLE : CONVENTION DE SERVITUDE :

La prochaine réunion afin de valider l'emplacement et faire le nécessaire pour les demandes de subvention aura lieu le 4 novembre.

La convention de servitude pour implantation des lignes souterraines sur le territoire communal est validée. Un dédommagement de 2 085 € sera versé par RTE à la commune.

12° : ONF :

Sans objet

13° : INFOS /QUESTION DIVERSES :

13 – 1 : La terre déposée sur le site de l'ancienne scierie peut être mise à disposition des habitants après demande déposée en mairie

13 – 2 : A la demande des derniers membres de l'Association des Anciens Combattants, la dissolution de cette dernière a été acceptée par la Sous-Préfecture en date du 30 septembre 2014.

13 – 3 : Colis des Anciens : le livre « de la Vallée du Drugeon aux tranchées » sera offert (1 par famille), celui-ci sera remis lors du repas de Noël le jeudi 18 décembre.

La séance est levée à 23 h30

Le Maire : R. DEBOIS